

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille, I.O., tenue le 7 février 2011, à 20 heures, à la salle municipale sous la présidence de monsieur le maire Jean Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents :

Mesdames les conseillères    Anne Pichette  
   Sylvie DeBlois

Messieurs les conseillers    Mathieu Drouin  
   Pierre-Edouard Houde  
   Yves Levesque  
   Bruno Simard

#### Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011.
3. Suites de ces séances.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution autorisation formation (*La gestion des contrats municipaux dans la foulée des récents changements législatifs.*)
7. Avis de motion adoption du règlement # 2011-245 amendement règlement # 2006-206 (règlement relatif à la rémunération et au remboursement des dépenses des élus municipaux.)
8. Projet de règlement 2011-245 aux fins d'amender le règlement # 2006-206.
9. Résolution autorisant la directrice générale / secrétaire trésorière à transmettre l'état des taxes impayées à la MRC de l'Île d'Orléans.
10. Nomination pompier volontaire
11. Autorisation achat (Micro)
12. Rapport des élus sur les divers comités.
13. Divers.
  - 13.1 Demande de subvention Club Fadoq, les Aînés en action de Saint-Pierre.
  - 13.2 Demande Fête nationale 2011
  - 13.3 Demande Ville de Québec tarification accès aréna
  - 13.4 Demande de soutien financier (Commission scolaire des Premières - Seigneuries)
  - 13.5 Résolution PLUMobile
14. Période de questions.
15. Levée ou ajournement de la séance.

\*\*\*\*\*

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

11-12 **Sur une proposition** de Anne Pichette, **Appuyée par** Bruno Simard , **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011.**

11-13 **Sur une proposition** de Pierre-Edouard Houde, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) que le procès-verbal du 10 janvier 2011 soit adopté.

### **3. Suites de ces séances**

### **4. Correspondance**

### **5. Adoption des dépenses**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire trésorière.

11-14 **Sur une proposition** de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Mathieu Drouin, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) d'autoriser le paiement des factures de janvier totalisant 40 558.01 \$, ainsi que les comptes à payer au montant de 31 398.05 \$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille.

### **6. Résolution autorisation formation ( La gestion des contrats municipaux dans la foulée des récents changements législatifs).**

11-15 **Sur une proposition** de Anne Pichette, **Appuyée par** Mathieu Drouin, **il est résolu à l'unanimité** des conseillers d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à participer à la formation (La gestion des contrats municipaux dans la foulée des récents changements législatifs).

### **7. Avis de motion adoption du règlement # 2011-245 amendement règlement # 2006-206 (règlement relatif à la rémunération et au remboursement des dépenses des élus municipaux**

Pierre-Edouard Houde , conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement # 2011-245, aux fins d'amender le règlement # 2006-206 (règlement relatif à la rémunération et au remboursement des dépenses des élus municipaux).

### **8. Projet de règlement # 2011-245 aux fins d'amender le règlement # 2006-206.**

**Attendu que** le conseil municipal de Sainte-Famille désire modifier son règlement # 2006-206 règlement relatif à la rémunération et au remboursement des dépenses des élus.

11-16 **En conséquence Sur une proposition** de Pierre-Edouard Houde, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères),

QUE le présent projet de règlement # 2011-245 intitulé **Projet de règlement modifiant le règlement # 2006-206 règlement relatif à la rémunération et au remboursement des dépenses des élus municipaux.** soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

**Article 1 :**

Projet de règlement modifiant le règlement à l'article 7 :

La rémunération pour les élus est payable en versements mensuels égaux, ou en un seul versement annuel, à la session de décembre, selon le choix de l'élu.

**Article 2 :**

Le présent projet de règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**9. Résolution autorisant la directrice générale/ secrétaire trésorière à transmettre l'état des taxes impayées à la MRC de l'île d'Orléans.**

11-17

**Sur une proposition de Sylvie DeBlois , Appuyée par Bruno Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) d'autoriser la *directrice générale/secrétaire trésorière* Sylvie Beaulieu à transmettre l'état des taxes impayées telles que déposées à Mme Chantale Cormier, *directrice générale/secrétaire trésorière* de la MRC. Mme Cormier pourra alors procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes s'il y a lieu conformément à (l'article 1023 du code municipal)**

**10. Nomination pompier volontaire.**

11-18

**Sur une proposition de Pierre-Edouard Houde, Appuyée par Mathieu Drouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères) de procéder à la nomination de M. Nicolas Turcotte, pompier volontaire pour le service de protection incendie de la Municipalité de Sainte-Famille.**

**11. Autorisation achat (Micro)**

11-19

**Sur une proposition de Mathieu Drouin, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères), d'autoriser l'achat de micro chez Solotech au montant de 467.58 \$.**

**12. Rapport des élus sur les divers comités.**

**13. Divers**

**13.1 Demande de subvention Club Fadoq, les Aînés en action de Saint-Pierre**

11-20

**Sur une proposition de Anne Pichette, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères), d'accorder un montant de 200 \$ à l'organisme.**

### **13.2 Demande Fête Nationale 2011.**

**Sur une proposition** de Bruno Simard, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères), d'accorder un montant de 100 \$ au comité organisateur de la fête nationale du Québec à l'Île d'Orlans.

### **13.3 Demande Ville de Québec tarification accès aréna**

refusé

### **13.4 Demande de soutien financier (Commission scolaire des Premières-Seigneuries)**

refusé

### **13.5 Résolution PLUMobile**

**Considérant** que les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la Loi sur les Cités et les Villes et les articles modifiés 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

**Considérant** que la MRC de La Côte-de-Beaupré est à l'organisme mandataire de PLUMobile – Organisateur de déplacements pour assumer la responsabilité morale quant à l'encaissement des subventions et de la redistribution des montants perçus pour la continuité du service;

**Considérant** que PLUMobile – Organisateur de déplacements est un organisme légalement constitué, responsable de la gestion du service de transport collectif et adapté.

**Considérant** que le conseil municipal accepte et approuve le tarif de 3,75 \$ pour les usagers circulant à l'intérieur de la MRC et de 4,50 \$ pour les usagers circulant à l'extérieur de la MRC;

**Considérant** que la quote-part de la municipalité de Sainte-Famille a été établie à 3 731.50 \$ représentant 4,25 \$ par habitant pour l'année 2011;

**Considérant** que le 4,25 \$ de la quote-part inclut le transport collectif dans toutes les municipalités participantes;

**Considérant** que la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

**En conséquence, sur une proposition** de Pierre-Edouard Houde, et **Appuyée par** Yves Lévesque, et **résolu à l'unanimité** des conseillers (ères), que le conseil municipal de Sainte-Famille, accepte de payer la quote-part pour l'année 2011, soit une somme de 3 731.50 \$ à PLUMobile – Organisateur de déplacements.

#### 14. Période de Questions

#### 15. Levée ou ajournement de la séance

11-23

**Sur une proposition** de Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 8 h 35.

---

Sylvie Beaulieu g.m.a.  
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

---

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.